

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BATNA
DAIRA DE N'GAOUS
COMMUNE DE SEFIANE

N° FISCAL: 098405245046621

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Suivant l'articles N° 46-56 de la loi n° 23-12 du : 18 moharram 1445 correspondant au 05 aout 2023 ,fixant les règles générales relatives aux marchés publics. Et l'articles N° 65-82 du Décret Présidentiel N° 15-247 Au 16 Septembre 2015 Portant Réglementation Des Marchés Publics Et Des Délégations De Service Public.

Le président de l'assemblée populaire communale de sefiane , informe toute les entreprises ayant soumissionne à l'Appel D'Offre Exigence De Capacités Minimales N° : 09/2025 de projet: AMENAGEMENT URBAINE A QUARTIERS DE SEFIANE

LOT 01: aménagement urbaine à sefiane centre .

LOT 02: aménagement urbaine à laaoudja –rouagued –sefsafa .

LOT 03: aménagement urbaine à tifrane .

Lance aux la presse électronique accréditée Casbah Tribune au date de :21/12/2025 et :elmoudjaz.dz بتاريخ 21/12/2025 et Le journaux المحترف au date de:

22/12/2025 et An-Nasr au date de : 22/12/2025 et le bulletin officiel des marches de l'opérateur public (BOMOP) , Suivant procès-verbal d'évaluation technique et financier sont attribué provisoire a les entrepreneurs en qualité de moins disant conformément les résulta :

INTITULE DU PROJET	N° ET L'INTITULE DE LOT	NOM DE L'ENTREPRISE	NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE	LA NOTE TECHNIQUE	MONTANT DU MARCHE/DA	DELAI D'EXECUTION/ JOURS	CRITERES DE CHOIX
AMENAGEMENT URBAINE A QUARTIERS DE SEFIANE	LOT 01: aménagement urbaine à sefiane centre	BOUKHALFA TAREK EURL SOFIA LITAMOUIN ENTREPRISE DE GRANDS TRAVAUX PUBLICS ET HYDRAULIQUES- SEFIANE-	00230502268832705003	44	10.820.670.00	60 JOURS	SUIVANT LE CAHIER DES CHARGES
	LOT 02: aménagement urbaine à laaoudja –rouagued –sefsafa	RAGUED ZOUIHIR ENTREPRISE DE GRANDS TRAVAUX PUBLICS ET HYDRAULIQUES- SEFIANE-	189052400050154	45	10.838.520.00	60 JOURS	SUIVANT LE CAHIER DES CHARGES
	LOT 03: aménagement urbaine à tifrane	ZIADI ABDELMALEK ENTREPRISE DE GRANDS TRAVAUX PUBLICS ET HYDRAULIQUES- SEFIANE-	19005420290713000500	53	10.855.180.00	55 JOURS	SUIVANT LE CAHIER DES CHARGES

Conformément à l'article 56 du loi n° 23-12 du 18 moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics . et l'article 82 du Décret Au Décret Présidentiel N° 15-247 Au 16 Septembre 2015 Portant Réglementation Des Marchés Publics Et Des Délégations De Service Public ,les soumissionnaires contestant cette attribution respective peuvent introduire un recours au près de la commission des marches publics dans un délais de 10 jours à compter de première parution de ce avis sur

(BOMOP) ou la presse électronique accréditée ou les journaux quotidiens nationaux et aussi les soumissionnaires intéressés peuvent rapprocher au service contractant pour prendre résultats détaillés de l'évaluation de leurs offre technique et financiers au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication sur (BOMOP) ou la presse électronique accréditée ou les journaux quotidiens nationaux.

SEFIANE

LE:.....

LE PRESIDENT DE L'A.P. COMMUNALE